



DOSSIER DE PRESSE

RD941 « RIGOUR »

**CREATION
D'UN CRENEAU DE DEPASSEMENT**

Jeudi 7 mars 2013

RD941

Création d'un créneau de dépassement à Rigour (commune de Bourgneuf)

NATURE DES TRAVAUX

Création d'un créneau de dépassement à 3 voies dans le sens Bourgneuf - Limoges, à partir du carrefour giratoire de la Zone d'Activité de Rigour sur une longueur d'environ **1.300 m**, dans le cadre de la continuité des travaux sur la RD941.

Afin d'intégrer des dispositions favorables au développement durable, la consultation des entreprises a été ouverte à variantes.

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

Terrassements : 15 800 m³ de déblais
6 000 m³ de remblais
4 200 m³ de purges estimés

Si toutefois les matériaux issus des déblais n'étaient pas de qualité suffisante pour être réutilisés en remblais ou en purges, les services du P.A.T. ont prévu l'utilisation de matériaux issus du chantier de rectification des virages de « La Gasne du Clos » dont une quantité importante avait été stockée en 2008 en prévision d'opérations futures.

Chaussée : 11 000 t de raves non traitées 0/150 en couche de forme
3 000 t de graves non traitées 0/31.5 en couche de fondation
3 000 t de graves bitume tiède en reprofilage
3 500 t de graves Bitume de classe 4 tiède à 10% de recyclé
1 000 t de béton bitumineux très minces tièdes à 10% de recyclé

Début des travaux : Mars 2013

Mise en service prévisionnelle : Eté 2013

ENTREPRISES

Terrassement – Assainissement – Chaussée : Groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la **SA COLAS Sud-Ouest** (Mandataire) de La Brionne et de la **SARL T.T.P.M.** (Co-traitant) d'Aubusson.

Glissières de sécurité – Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : **Parc Départemental du Conseil Général.**

MAITRISE D'OUVRAGE

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Conseil Général

MAITRISE D'ŒUVRE

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique de Bourgneuf.

Montant de l'opération : 1 400 000 € T.T.C.

Financement :

Région Limousin 50% (du montant HT)

Département de la Creuse 50%

Exploitation sous chantier

Trois phases et des contraintes de circulation

PHASE 1 : 2 MOIS MAXIMUM A COMPTER DE MARS 2013

Installation de chantier, préparation générale du terrain.

Rétablissement de chemin communal

Elargissement de la RD941 (Terrassement déblais / remblais + purges, décaissement de la poutre de rive, mise en œuvre de la couche de forme, réalisation des accotements + assainissement)

⇒ **Pendant cette phase, toutes les voies seront ouvertes à la circulation.** Des alternats par piquets K10, panneaux B15-C18 ou par feux de chantier pourront être mis en place si nécessaire dans les zones d'activité du chantier. La vitesse sera alors limitée à 50 km/h.

PHASE 2 : 1 MOIS MAXIMUM A L'ISSUE DE LA PHASE N°1

Travaux sur l'ensemble de la section de la RD941 (suite et fin) : terrassement et confection de la poutre de rive à proximité du giratoire, rabotage de la chaussée, mise en œuvre de la couche de forme, reprofilage de la RD941 actuelle, mise en œuvre des couches de chaussée en pleine largeur, réalisation des accotements + assainissement de surface, pose de glissières et signalisation horizontale.

⇒ **Pendant cette phase, la circulation sur la RD941 actuelle sera interdite. Des déviations seront mises en œuvre (cf. plan annexé).**

PHASE 3 : 1 MOIS – TRAVAUX DE FINITION

⇒ **Pendant cette phase, toutes les voies seront ouvertes à la circulation.** Des alternats par piquets K10, panneaux B15-C18 ou par feux de chantier pourront être mis en place si nécessaire dans les zones d'activité du chantier. La vitesse sera alors limitée à 50 km/h.